



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **10 décembre 2018**

Délibération n° 2018-3160

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Construction du nouveau siège du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) -
Avenant n° 1 à la convention de fonds de concours entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Bouzerda

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 20 novembre 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 12 décembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Basdereff, Beauteemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnara, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Hugué, Mme Iehl, M. Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyard, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Crimier), Bernard (pouvoir à M. Sannino), Chabrier (pouvoir à Mme Belaziz), Barret (pouvoir à M. Cohen), Mme Berra (pouvoir à Mme Nachury), MM. Denis (pouvoir à Mme Frier), Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 10 décembre 2018**Délibération n° 2018-3160**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Construction du nouveau siège du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) - Avenant n° 1 à la convention de fonds de concours entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 novembre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

En tant qu'agence de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et membre de l'Organisation des nations unies (ONU), le CIRC conduit des actions et des études de préventions contre le cancer et, plus particulièrement, dans les pays en voie de développement. En outre, une de ses priorités repose sur la formation de jeunes chercheurs.

Avec plus de 300 personnes de 50 nationalités différentes en permanence au siège et des milliers de collaborations générées par son réseau au travers le monde, le CIRC est un acteur important de la filière des sciences de la vie. Son implantation au cœur du Biodistrict de Gerland vient renforcer l'écosystème et le rayonnement de ce quartier.

C'est pourquoi, la relocalisation du CIRC, implanté depuis 1972 sur Lyon, constitue un enjeu majeur pour la Métropole mais aussi pour l'ensemble des partenaires institutionnels, que sont l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Ville de Lyon qui se sont mobilisés, notamment, pour assurer le financement de ce projet.

Par délibération du Conseil n° 2015-0710 du 2 novembre 2015, la Métropole a validé les principes de financement du projet de relocalisation du CIRC formalisés dans une convention cadre signée par les partenaires. Ainsi l'État, la Région et la Métropole se sont engagés respectivement sur un apport financier de 17 000 000 €, 13 000 000 € et 18 000 000 €. La Ville de Lyon, quant à elle, contribue en cédant à l'euro symbolique le terrain d'assiette du futur centre, nu et dépollué, dans le cadre de travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole.

II - Mise en œuvre de la convention de fonds de concours

Par délibération du Conseil n° 2016-1427 du 19 septembre 2016, la Métropole a conclu avec la Ville de Lyon, une convention de fonds de concours définissant la contribution de la Ville aux opérations de désamiantage, démolition et dépollution du site du futur siège réalisées par la Métropole.

Cette opération comprend toutes les étapes nécessaires à la libération de l'assiette foncière du projet de sa précédente occupation, telle que détaillée à l'article 2 de la convention de fonds de concours, des études en amont à la réalisation des travaux.

Le montant prévisionnel de l'opération de démolition, dépollution et désamiantage a été estimé entre 2 000 000 € et 3 850 000 € toutes dépenses confondues à l'article 3 de la convention de fonds de concours. Cette convention prévoit, notamment, un 1^{er} avenant à l'issue de la procédure d'appel d'offres pour l'attribution du marché de travaux de démolition-dépollution, visant à ajuster le montant de l'opération.

La Commission permanente, réunie le 26 février 2018, a attribué le marché des travaux de dépollution-désamiantage et démolition du site de l'Etablissement français du sang (EFS), pour un montant de 538 243,56 € HT au groupement d'entreprises SOTERLY-BEYLAT TP REVAGA.

Le montant estimatif des études et prestations préalables aux travaux de démolition, dépollution, désamiantage est de 157 956 €HT, et le montant prévisionnel des investigations complémentaires en phase dépollution de 10 000 €HT.

Ainsi, conformément aux dispositions de l'article 3.2 de la convention de fonds de concours, le montant total prévisionnel des études et travaux de l'opération de démolition, dépollution et désamiantage arrêté par avenant n° 1 s'élève à 706 199,56 €HT. Ce montant est augmenté de la part de TVA restant à charge de la Métropole après application du taux de fonds de compensation de la TVA (FCTVA) en vigueur, soit au total, à titre indicatif, 708 426 €.

Le montant du fonds de concours arrêté par l'avenant n° 1 servira de référence pour le versement de 2 acomptes successifs tels que précisé dans l'article 5.1 de la convention de fonds de concours, à savoir 30 % du montant actualisé par l'avenant n° 1 au démarrage des travaux et 60 % à la fin de l'opération de désamiantage, démolition, dépollution.

Le solde sera versé à la réception du nouveau Centre, selon un montant réactualisé par un avenant n° 2.

Il est proposé au Conseil de la Métropole d'approuver l'avenant n° 1 à la convention de fonds de concours ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve l'avenant n° 1 à la convention de fonds de concours entre la Métropole et la Ville de Lyon arrêtant le montant du fonds de concours à hauteur de 708 426 €.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant et à prendre tout acte nécessaire à son exécution.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 décembre 2018.